

Modification simplifiée du PLU n°4

**Avis
de mise à disposition du public**

**Modification simplifiée n°4
du plan local d'urbanisme (plu)**

Par arrêté n° 21/23 en date du 15.09.2021.

En application des dispositions de l'article L 153-45 du Code de l'urbanisme permettant de **corriger une erreur matérielle du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé ;**


Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/12/2011 et ses modification simplifiées du 18/02/2013, du 04/07/2018 et du 20/11/2020, la commune d'Ondes par délibération n°21-6-56 du 6 septembre 2021 s'est prononcée en faveur de la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Le public pourra consulter le dossier en mairie de Ondes entre **le lundi 10 janvier 2022 et le jeudi 10 février 2022** inclus pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie :

Lundi, Mercredi et Vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 17h30.

Mardi : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 19h00

Jeudi : 8h30 à 12h30



Un registre sera mis à disposition du public pendant un mois pour lui permettre de formuler ses observations.

Cet avis sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le conseil municipal sera convoqué une fois le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs portés à la connaissance du public.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté devant le conseil municipal qui par délibération motivée pourra adopter ledit projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public